

Tarifs 2021

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur les tarifs ci-dessous applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

1 – SALLE PANTIGNY (RDC, étage et derrière)

Réservation		RDC PANTIGNY	Etage PANTIGNY	Derrière PANTIGNY
ASSOCIATIONS de CRAON	1 ^{ère}	GRATUIT		
	2 ^{ème}	104 €	50 €	11 €
	3 ^{ème} et +	52 €	25 €	11 €
ASSOCIATIONS PAYS DE CRAON		104 €	52 €	11 €
AUTRES LOCATAIRES		104 €	52 €	11 €

> Réduction de 50 % en cas d'utilisation de la salle pour vin d'honneur ou autres manifestations ne dépassant pas la ½ journée et permettant une location de la salle en soirée.

> **GRATUIT** pour les partis politiques ou syndicats

2 – EQUIPEMENTS SPORTIFS

Terrain + installation (vestiaires...) par jour	100 €
Salle sportive par jour	120 €

3 – INDEMNISATION NETTOYAGE

Salle du Mûrier	200 €
RDC Salle Pantigny	100 €
Etage Salle Pantigny	50 €
Terrain + installation	100 €
Salle sportive	100 €

4 – SALLE des FETES du MÛRIER

LOCATAIRES	RESERVATIONS		CUISINE	
			SANS	AVEC
ASSOCIATIONS DE CRAON	1 ^{ère}		GRATUIT	
	2 ^{ème}	Vin d'honneur	101 €	126 €
		Journée entière	257 €	320 €
		Week-end ou 2 jours consécutifs	383 €	449 €
	3 ^{ème} et +	Vin d'honneur	50 €	60 €
		Journée entière	126 €	156 €
Week-end ou 2 jours consécutifs		192 €	222 €	
ASSOCIATIONS PAYS DE CRAON	Vin d'honneur		149 €	191 €
	Journée entière		386 €	480 €
	Week-end ou 2 jours consécutifs		577 €	674 €
AUTRES	Vin d'honneur		197 €	257 €
	Journée entière		515 €	641 €
	Week-end ou 2 jours consécutifs		772 €	899 €
MISE EN PLACE DES GRADINS (à partir de 150 personnes)			150 €	
SONORISATION			10 €	

> Réduction de 50 % en cas d'utilisation de la salle pour vin d'honneur ou autres manifestations ne dépassant pas la ½ journée et permettant une location de la salle en soirée.

5 – ESPACE LE PRÉ 9

LOCATAIRES	RESERVATIONS	TARIFS
ASSOCIATIONS DE CRAON	1 ^{ère}	GRATUIT
	2 ^{ème}	200 €
ASSOCIATIONS TERRITOIRE PAYS DE CRAON		250 €
AUTRES OCCUPANTS		300 €
JOUR SUPPLÉMENTAIRE DE LOCATION		50 €
SONORISATION		10 €
MISE EN PLACE DES TAPIS		100 €

> La mise en place de matériels ou dispositifs divers (tables, chaises, podiums, autres...) par le personnel communal sera chiffrée précisément en fonction de la demande et des possibilités. L'ensemble du coût sera répercuté au demandeur (temps de travail des agents, locations éventuelles...).